



Un père peut il reconnaître son enfant au bout de 3 ans

Par **emma**, le 11/05/2009 à 14:09

Bonjour,
combien de temps a un père pour reconnaître son enfant ? si il le fait a t'il des droits sur l'enfant?

Par **Marion2**, le 11/05/2009 à 14:24

Bonjour,

Un père peut reconnaître son enfant lorsqu'il le souhaite.
Une fois la reconnaissance de paternité établie, le père a autant de droits sur l'enfant que la mère.

Cordialement.

Par **titecaramel**, le 12/05/2009 à 17:20

c'est abhorrant quand meme... a ce compte la, nimporte quelle individu lambda peut reconnaître mon enfant..

a la mairie, on ma dit que dépasser les 1 ans de l'enfant, le pere n'avais aucun droit sur

l'enfant...

Par **Marion2**, le **12/05/2009** à **17:46**

Bonjour,

[citation]La seule condition pour que la reconnaissance prenne effet est que l'enfant n'ait pas déjà une filiation paternelle établie[/citation]

Le père pourra même reconnaître son enfant lorsqu'il aura 20 ans... ou 30... ou 40....

Cordialement.